

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2016

---

RECONQUÊTE DE LA BIODIVERSITÉ - (N° 3748)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CD151

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 8, après la première occurrence du mot :

« atteintes »,

supprimer le mot :

« significatives ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Conformément à la position de l'Assemblée nationale en deuxième lecture, le présent amendement vise à supprimer l'adjectif « significatives » s'appliquant aux atteintes à la biodiversité car ce terme restreint la portée du texte.